

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019 A 20 HEURES 30**

Etaient présents : Christian Tarantola, Maire,

Léa Antoine, Séfa Arslan, André Bonnet, Maryse Bornet, Amar Boulassel,
Maryse Caël, Jean- Claude Clément, Catherine Lacourt, Dany Tisserant,
Alain Woirgny, Jean-Luc Xemaire.

Secrétaire de séance : Léa Antoine

Avant d'ouvrir le conseil municipal, monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant le 35ème rallye vosgien. Accepté à l'unanimité.

1. Décision modificative n° 2 du budget principal

Il est proposé d'adopter une délibération modificative du budget principal comme suit :

Article 2315, opération 94 : - 720,00 €

Article 10226 : + 200,00 €

Article 2111/041 : + 38 000,00 €

Article 3555/041 : + 38 000,00 €

Article 2188, opération 180 : + 520, 00 €

Article 6068 : - 600,00 €

Article 673 : + 600,00 €

La proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Demande d'effacement de dettes – budget eau

Monsieur le Maire indique qu'en raison d'une situation de surendettement, il est demandé à la commune de procéder à l'effacement d'une dette de 37,34 euros sur le budget eau.

Il rappelle également qu'il est inutile de s'opposer à cette demande d'effacement et que le conseil municipal l'avait déjà tenté par le passé.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Créances irrécouvrables – admission en non valeur – budget eau

Monsieur le Maire explique qu'il est proposé d'admettre en non valeur sur le budget eau une somme totale de 370,10 euros, au titre des créances irrécouvrables. Il rappelle également que ces créances devront être réglées par leurs débiteurs lorsqu'ils en auront à nouveau les moyens.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Remboursement sinistre

Il est demandé au conseil municipal d'accepter la perception d'une somme de 1 614,01 euros au titre de la réparation, par l'assurance, du sinistre survenu en juin 2019 sur la mini-pelle.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

5. Motion contre la fermeture de la perception de Bruyères

Monsieur le Maire rappelle que le Premier ministre a annoncé la semaine dernière la suspension des fermetures des perceptions. Cette annonce n'étant pas encore une décision ferme du gouvernement, la présente motion est proposée dans le but de s'assurer de la suspension effective de ces fermetures.

Monsieur Tarantola procède ensuite à la lecture du texte.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6. Adhésion au SMIC des Vosges du Syndicat des eaux de Thuillères

Le conseil municipal est invité à accepter l'adhésion au sein du SMIC des Vosges du Syndicat des eaux de Thuillères.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

7. Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental de le Roulier

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de la commission communale d'aménagement foncier de la commune concernant l'état des chemins ruraux susceptibles d'être supprimés, ainsi que des voies communales et chemins ruraux dont les emprises seraient modifiées.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

8. Pôle bien-être et santé (prix de location et bail)

Monsieur le Maire rappelle le projet et explique que le tarif proposé a été déterminé avec la notaire. Il est proposé de fixer le loyer à 300 euros hors charges. Il ajoute que le ménage et les charges sont payés par les locataires.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Commission Près de Lelle, rétrocession du terrain acheté à côté de la caserne

L'examen de ce point est reporté car la commune de Cheniménil n'a pas encore délibéré.

10. 35^{ème} rallye vosgien

Les organisateurs demandent l'autorisation de faire courir le rallye au même endroit qu'il y a deux ans, avec un départ à la clairière, près du parapluie.

Les coureurs feront une reconnaissance le week-end du 6-7 juin 2020 et le rallye se tiendra le 14 juin 2020.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Fin du conseil à 21 h 15.